INFO JEUNES
AUVERGNE RHÔNE-ALPES

DÉCROCHER UN CONTRAT EN ALTERNANCE

ÉDITION 2018

Découvrez nos pôles de formation

[ALTERNANCE | INITIALE | CONTINUE]

L'ESC Auvergne et GFS sont des écoles spécialisées dans la formation professionnelle en alternance et partagent la même vision pédagogique, en proposant des cursus résolument tournés vers l'entreprise et axés sur le développement des compétences.

	PÔLE RH / PAYE	PÔLE COMPTABILITÉ ET GESTION	PÔLE INFORMATIQUE	PÔLE MARKETING ET COMMERCE
Bac +5	**Mastère/MBA** › Ressources Humaines	**DSCG** › Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion	**Mastère/MBA** › Informatique (ouverture 2019)	**Mastères/MBA** › Managament et Marketing Digital › Managament Développement Commercial / Marketing › Management des Affaires Internationales › Management de la Stratégie de Distribution › Management Start up et Création d'Entreprise
Bac +3	**Bachelor** › Bachelor Gestion / RH	**DCG** › Diplôme de Comptabilité et Gestion	**Bachelor** › Réseaux et Sécurité	**Bachelors** › Commerce / Marketing Digital › Commerce / Marketing France & International › Commerce / Marketing Grande Distribution › Marketing / Vente (option : Communication / Evénementiel)
Bac +2	› BTS Gestion de la PME Rénovation du BTS Assistant de Gestion › BTS Support à l'action Managériale Rénovation du BTS Assistant de Manager	› BTS Comptabilité et Gestion	› BTS Services Informatiques aux Organisations	› BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client Rénovation du BTS Négociation Relation Client › BTS Management des Unités Commerciales › BTS Communication

PÔLES « MÉTIERS »

› Bachelor Immobilier
› Bachelor Banque / Finance / Assurance

GFS Clermont-Fd : GFS Lyon : ESC Auvergne :

PÔLES « MÉTIERS » à Lyon

› BTS : Bâtiment - Économie de la construction - TP*
› Bachelor Chargé d'Affaires et de Développement
› Bachelor Conducteur de Travaux
› CQPM : Responsable d'Équipe - Chef de Projets
› Titre Chef de Chantier
› Titre Technicien Supérieur en Économie de la Construction

*TP : Travaux Publics

ESC AUVERGNE
4 place Charles de Gaulle
63400 Chamalières
› contact@escauvergne.com
› 04 73 28 58 58

4 place Charles de Gaulle
63400 Chamalières
› contact@gfs63.com
› 04 73 19 53 00

GFS Groupe Formation Systèmes
26 rue de la Gare
69009 Lyon
› info@gfsbtp.com
› 04 72 71 30 54

Retrouvez nos Portes Ouvertes et Job Dating Alternance sur :
www.escauvergne.com

Réunions d'infos les mercredis après-midi, dates et inscription sur :
www.groupeformationsystemes.com

PRO-SYSTÈMES SARL AU CAPITAL DE 152 449,02 EUROS - RCS CLERMONT- FD B 377 891 999 - N° DE DÉCLARATION : 08 63 01 63 163

L'ALTERNANCE

UN PASSEPORT POUR L'EMPLOI

Envie d'autonomie, d'acquérir de l'expérience, une qualification ou un diplôme ! La formation en alternance vous attire ! Chaque année vous êtes nombreux à démarcher les entreprises pour décrocher un contrat. Sachez qu'être alternant demande rigueur, organisation et surtout une grande motivation.

Loin d'être une formalité, la quête d'une alternance peut s'avérer longue et sembler difficile.

L'édition 2018 du guide « Décrocher un contrat en alternance » se veut un outil simple et pratique pour tout savoir sur ce mode de formation et vous accompagner dans votre parcours jusqu'à la signature d'un contrat. Des conseils pour décoder le jargon de l'entreprise, adopter les bons outils … et connaître tous les acteurs qui peuvent offrir des opportunités, favoriser le lien avec l'entreprise.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce guide et vous souhaitons bonne chance dans vos démarches.

DÉCROCHER UN CONTRAT EN ALTERNANCE ÉDITION 2018

SOMMAIRE

RÉFORME DE L'APPRENTISSAGE

- Ce qui devrait changer p.5

CHOISIR L'ALTERNANCE

- Contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation ? p.6
- Votre salaire p.8
- Droits et obligations p.10/12

CALENDRIER DE L'ALTERNANCE 2018

- Janvier/Février : construisez votre projet d'orientation p.12
- Mars : validez votre projet de formation, préparez vos candidatures p.14
- Avril : ciblez votre recherche p.16
- Mai : démarchez les entreprises p.18
- Juin/Juillet/Août : signez votre contrat p.19
- Septembre/Octobre : attaquez vos cours p.19
- Rapprochez-vous des structures d'aide p.20

OUTILS DE COMMUNICATION

- Le CV p.22/23/24
- La lettre de motivation p.25/26
- L'e-réputation p.27

RENCONTRE AVEC L'ENTREPRISE

- Comment aborder une entreprise ? p.28/29
- L'entretien d'embauche p.30
- Quels arguments pour convaincre ? p.31

LE RÉSEAU INFORMATION JEUNESSE EN AUVERGNE RHÔNE-ALPES p.32

Textes et contenu : Véronique COURTADON, Anita HERMILLE - ESPACE INFO JEUNES - 5 rue Saint-Genès 63000 CLERMONT-FERRAND - Tél : 04 73 92 30 50
Fax : 04 73 92 15 05 - Email : espace.info.jeunes@orange.fr - www.info-jeunes.net
Documentation : Céline Colombier - CRIJ RHÔNE-ALPES - 66 cours Charlemagne - 69002 Lyon Tél : 04 72 77 00 66 - crijlyon@crijrhoneaples.fr - www.crijrhonealpes.fr
Conception graphique // Régie // Réalisation // **OCTOPUS** COMMUNICATION - 04 73 14 62 14

RÉFORME DE L'APPRENTISSAGE

CE QUI DEVRAIT CHANGER :

Pour les apprentis

- Rompant leur contrat en cours d'année, ils pourront désormais prolonger pendant six mois leur formation au CFA.
- Les jeunes de 16 à 20 ans seront augmentés de 30 euros nets par mois. **Les majeurs percevront une aide de 500 euros pour passer leur permis de conduire.**
- Des "prépa-apprentissages" seront créées dans les CFA pour donner, aux jeunes intéressés par l'apprentissage, les prérequis nécessaires (savoirs de base et savoir être). En outre, selon l'exécutif, tous les apprentis dont le contrat de travail est interrompu en cours d'année ne perdront plus leur année. Ceci, afin de réduire les abandons en cours de contrat,
- Hors publics spécifiques, l'apprentissage sera **ouvert aux jeunes jusqu'à 30 ans**, au lieu de 26 ans aujourd'hui et tous les jeunes et leurs familles bénéficieront d'une information transparente sur la qualité des formations en apprentissage qu'ils peuvent choisir.
- 15 000 jeunes en apprentissage, par an, pourront bénéficier du programme Erasmus pour effectuer plusieurs mois de formation dans un autre pays d'Europe.

Pour les employeurs

- Les quatre aides actuelles seront unifiées et ciblées sur les TPE-PME (moins de 250 salariés) pour favoriser les embauches de niveau bac et pré-bac.
- L'aide au contrat sera supérieure à 6 000 € pour deux ans. Elle sera versée par les régions mais financée par l'État.
- Le reste à charge pour l'entreprise employant un jeune de 25 ans devrait diminuer de 100 euros par mois.

En terme de réglementation

- L'embauche d'apprentis pourra se faire tout au long de l'année, et sera beaucoup moins contrainte par le rythme scolaire.
- Le temps de travail maximum des apprentis mineurs sera porté à 40 heures dans certains secteurs comme le BTP.
- Les heures au-delà de 35 heures seront payées en heures supplémentaires et les compensations seront négociées par accord de branche.
- Les horaires de travail de nuit des mineurs dans la boulangerie et la pâtisserie seront élargis afin, selon le gouvernement, de "permettre aux jeunes de bénéficier d'une formation complète".
- En cas d'absence d'accord entre employeur et jeune, la rupture de contrat doit actuellement se faire devant les prud'hommes. À l'avenir, le contrat pourra être rompu après la période d'essai selon trois motifs : commun accord, faute grave ou inaptitude, force majeure ou exclusion définitive du CFA. Des "dispositifs de médiation" seront mis en place et un "droit à la rupture" sera créé pour les apprentis. Il sera conditionné à un entretien préalable obligatoire avec l'employeur, après intervention d'un médiateur.
- La procédure d'enregistrement du contrat d'apprentissage sera réformée. De plus, le nombre maximum d'apprentis suivis par un maître d'apprentissage pourra être adapté par accord de branche et la certification des maîtres d'apprentissage, par voie de formation ou de reconnaissance des acquis de l'expérience, sera encouragée.

source : www.rhonealpes-orientation.org

L'APPRENTISSAGE, UNE RÉFORME À VENIR ?

La formule de l'alternance a fait ses preuves. Pourtant, le nombre d'apprentis a du mal à véritablement augmenter. Le gouvernement envisage donc une réforme profonde de l'apprentissage en 2018. Un projet de loi est attendu pour le printemps 2018 pour une adoption définitive avant la fin de l'été 2018 et une entrée en vigueur au 1er janvier 2019.

L'ALTERNANCE, C'EST SE FORMER TOUT EN TRAVAILLANT !

C'est la possibilité de :

- Valider votre projet professionnel et d'acquérir une expérience
- Confronter vos connaissances aux réalités du terrain
- Vous former en bénéficiant d'un salaire (formation financée et rémunérée)
- Faire vos preuves et d'être recruté par un employeur à l'issue de votre formation.

La formule «une expérience + un diplôme» a fait ses preuves : elle facilite l'accès à l'emploi !
Si la plupart du temps l'embauche en alternance s'effectue en contrat à durée déterminée (CDD), il n'en demeure pas moins qu'elle permet la sélection de candidats à fort potentiel pour une embauche définitive.

C'est aussi :

- Pour les passionnés d'un secteur professionnel, l'occasion d'être plongé dans une activité qui plaît et de se motiver pour décrocher son diplôme,
- Pour les réfractaires aux cours théoriques, la possibilité d'apprendre de façon pratique, en voyant faire les choses puis en les expérimentant soi-même,
- Pour ceux qui ont envie de découvrir le monde du travail, l'opportunité de faire ses preuves sur le terrain et d'être considéré comme un adulte.

C'est un changement important par rapport à l'école, vous avez réellement un pied dans la vie active et il faut s'investir à fond et donc bien réfléchir avant de se lancer.
Entre les cours, la formation en entreprise et la préparation des examens, ce système demande une organisation importante et plus de travail que dans l'enseignement classique.
Pour réussir, il faut avoir un projet et savoir ce que l'on veut vraiment faire, et ne pas seulement voir le salaire qui « tombe » à la fin du mois.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE OU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ?

Il ne faut pas confondre "alternance", "apprentissage" et "contrat de professionnalisation".
L'apprentissage et le contrat de professionnalisation sont deux dispositifs en alternance qui combinent travail en entreprise et formation théorique et correspondent à deux types de contrat : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation.

Le choix du type de contrat en alternance se fait en concertation avec l'employeur suivant sa situation, ses besoins, son profil, les objectifs de la formation ainsi que les aides financières possibles pour l'entreprise.

Suis-je toujours étudiant lorsque je me forme dans le cadre d'un contrat en alternance ?

Non ! Vous êtes salarié avant tout, mais vous pouvez conserver certains avantages d'étudiant

cerfa

N°10103*05

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Contrat régi par les articles L. 6221-1 à L. 6226-1 du Code du travail

L'EMPLOYEUR

- entreprise privée du secteur artisanal, commercial, industriel, agricole
- Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)
- secteur public, associatif et les professions libérales
- entreprises de travail temporaire

L'employeur déclare, prendre les mesures nécessaires à l'organisation de l'apprentissage (garantir l'équipement de l'entreprise, les techniques utilisées, les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité)

L'APPRENTI

- Jeunes âgés de 16 à 25 ans.
- + de 25 ans pour certains publics : apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, travailleurs handicapés, personnes ayant un projet de création d'entreprise nécessitant le diplôme ou titre visé
- Jeunes avant 16 ans s'ils ont achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire

LE MAITRE D'APPRENTISSAGE

Maitre d'apprentissage obligatoire
Les compétences professionnelles et pédagogiques du maître d'apprentissage sont de nature à permettre une formation satisfaisante.

LE CONTRAT

CDD entre 1 et 3 ans en fonction du titre ou du diplôme préparé.
CDI avec une période en apprentissage de 6 mois à 3 ans
période d'essai de 2 mois

Salaire : Entre 25% et 78 % du SMIC suivant l'âge et l'année de formation

LA FORMATION

Formation (entre 400 et 800h/an) en Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et mise en application des savoir-faire. Acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel de tout niveau, du CAP à Bac + 5 en entreprise.

L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à l'enregistrement du contrat

Fait le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| à

Signature de l'employeur ***Signature de l'apprenti*** ***Signature du représentant légal de l'apprenti mineur***

CADRE RÉSERVÉ A L'ORGANISME D'ENREGISTREMENT

Le contrat est enregistré par la chambre consulaire dont dépend l'entreprise.
C'est l'employeur qui vous inscrit en CFA.

Vos contacts pour + d'info :
Les chambres consulaires www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr
Les CFA www.crma-auvergnerhonealpes.fr

cerfa

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Contrat régi par les articles L. 6325-1 à L. 6325-24 du Code du travail

L'EMPLOYEUR

Tous les employeurs assujettis au financement de la formation professionnelle continue
- les établissements publics industriels et commerciaux (ex RAPT, SNCF...) et les entreprises d'armement maritime.
- entreprises de travail temporaire
Sont exclus : l'Etat et les collectivités locales et leurs établissements publics à caractère administratif

LE SALARIE

- Jeunes âgés de 16 à 25 ans.
- Demandeurs d'emploi inscrits à Pole emploi âgés de 26 ans et plus.
- Bénéficiaires du RSA, de l'ASS ou de l'AAH ou ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion (CUI)

LE TUTEUR

Tuteur obligatoire

LE CONTRAT

CDD entre 6 et 12 mois, voire 24 mois, pour certains publics ou lorsque la nature des qualifications prévues l'exige (ex : BTS)

CDI avec action de professionnalisation de 6 mois mini en début de contrat.

La période d'essai varie, elle est indiquée dans votre contrat.

Il est signé par l'employeur et vous, puis envoyé à l'Organisme Paritaire Collecteur Agrée (OPCA) dont dépend l'entreprise. La prise en charge de votre formation est habituellement assurée par l'OPCA auquel votre employeur est adhérent. Une convention de formation est ensuite signée entre l'employeur et l'organisme de formation.

Salaire : Entre 55% et 100% du SMIC ou 85% du salaire conventionnel suivant âge et niveau

LA FORMATION

Formation (de 15 à 25 % de la durée totale du contrat avec un minimum de 150 h/an) dans un organisme de formation ou le service formation de l'entreprise et période de travail en relation directe avec la qualification visée en entreprise.

L'objectif est de se professionnaliser et d'obtenir une qualification professionnelle (diplôme, titre, CQP...) reconnue par l'Etat et/ou la branche professionnelle complémentaire ou supérieure favorisant l'insertion.

En application de l'article L.6325-3 du code du travail, l'employeur s'engage à assurer au titulaire du contrat une formation lui permettant d'acquérir une qualification professionnelle et à lui fournir un emploi en relation avec cet objectif pendant la durée du CDD ou de l'action de professionnalisation du CDI. Le titulaire du contrat s'engage à travailler pour le compte de son employeur et à suivre la formation prévue au contrat.

Fait le : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| à

Signature de l'Employeur ***Signature du Salarié***

OPCA AUQUEL EST ADRESSE LE DOSSIER COMPLET

Vos contacts pour + d'info :
Les organismes de formation
Les OPCA pour les entreprises http://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/article/opca-organismes-paritaires-collecteurs-agrees

SALAIRE

Il est calculé en pourcentage du SMIC (ou minimum conventionnel) et diffère en fonction du type de contrat en alternance. **Le temps de travail hebdomadaire** est égal aux heures effectuées en entreprise et en organisme de formation ou CFA. Au 1er janvier 2018, le SMIC sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaires est de **1 498,47 € bruts mensuels**. Les montants indiqués ci-dessous sont des salaires bruts

Rémunération en contrat d'apprentissage au 1er janvier 2018			
	Moins de 18 ans	**De 18 à 20 ans**	**21 ans et plus**
1ère année	**374,62 €** (25 % du SMIC)	**614,37 €** (41 % du SMIC)	**794,19 €** (53 % du SMIC)
2ème année	**554,43 €** (37 % du SMIC)	**734,25 €** (49 % du SMIC)	**974 €** (65 % du SMIC)
3ème année	**794,18 €** (53 % du SMIC)	**914,06 €** (61 % du SMIC)	**1 168,80 €** (78 % du SMIC)

Le salaire des apprentis n'est pas soumis aux cotisations salariales (le salaire net est égal au salaire brut) ni à l'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du SMIC.

Des salaires supérieurs peuvent être fixés par les conventions collectives de certaines branches professionnelles, ou pour certaines formations particulières.

Rémunération en contrat de professionnalisation au 1er janvier 2018			
	Moins de 21 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
Niveau inférieur au Bac pro	**824,16 €** (55% du SMIC)	**1 048,93 €** (70% du SMIC)	**1498,47 €** (100 % du SMIC ou 85% du minimum conventionnel - le plus élevé des deux)
Niveau égal ou supérieur au Bac Pro	**974,00 €** (65% du SMIC)	**1 198,78 €** (80% du SMIC)	

La rémunération d'un contrat pro est soumise aux cotisations sociales (le salaire net est donc inférieur au salaire brut) et à l'impôt sur le revenu

Contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation, pour connaître précisément vos droits connectez-vous au portail de l'alternance www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/ un simulateur de rémunération est intégré.

SE FORMER AVEC L'UFCV EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

DEVIENS ANIMATEUR BAFA

Une formation courte accessible dès 17 ans !

bafa.ufcv.fr

DEVIENS ANIMATEUR PROFESSIONNEL

 # Certificat de Qualification Professionnelle animateur
 # Animateur Tourisme Loisirs
 # Brevet Professionnel (BPJEPS)
 # Diplôme d'État (DEJEPS)

DEVIENS PROFESSIONNEL DU SOCIAL ET DE L'AIDE À LA PERSONNE

 # CAP Petite Enfance
 # Assistant de Vie aux Familles (ADVF)
 # Assistant Maternel et Assistant Familial
 # DE Accompagnant Éducatif et Social (DEAES)

formation-professionnelle.ufcv.fr

Ufcv Auvergne-Rhône-Alpes
Annecy, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon...
Trouve l'Ufcv la plus proche de chez toi sur ufcv.fr

© iStock

LE CONTRAT DE TRAVAIL FORMALISE LES DROITS ET OBLIGATIONS DE CHACUN DES ACTEURS.

L'employeur s'engage à	Le Centre de Formation s'engage à	Vous vous engagez à
• Respecter les horaires • Vous verser un salaire • Vous confier des missions en lien avec les objectifs de formation, le diplôme • Respecter le rythme de l'alternance • Désigner un maître d'apprentissage ou tuteur • Faire le lien entre votre activité en entreprise et l'organisme de formation	• Assurer une formation permettant à l'alternant d'acquérir une qualification professionnelle en lien avec le diplôme ou la certification visée • Définir les objectifs de la formation et organiser des séances d'information ou de formation pour les tuteurs • Assurer le suivi du parcours de l'alternant. • Mettre à disposition les documents pédagogiques utiles au tuteur • Faire le lien entre la formation et l'entreprise afin d'assurer un suivi régulier	• Respecter les horaires du contrat et être présent à votre poste de travail • Effectuer le travail qui vous est confié par l'employeur • Suivre la formation au CFA/Centre de formation et en entreprise • Respecter le règlement intérieur du CFA/Centre de formation et de l'entreprise • Se présenter à l'examen du diplôme ou de la certification

Sachez que vous avez le droit de démarrer votre contrat un mois avant le début de la formation. L'idéal est donc d'utiliser ce mois en période d'essai. La période d'essai est autant valable pour l'employeur que pour vous car il faut que les deux aient envie de faire un bout de chemin ensemble.

Les apprentis ont droit à des réductions

Le PASS' Région est une carte pour les 15/25 ans qui offre une multitude d'avantages et de services, ciné, livres, sport, santé... pour connaître tous les avantages et les conditions d'obtention
jeunes.auvergnerhonealpes.fr

Dans le cadre d'un contrat en alternance, ai-je droit à des vacances ?

Oui ! Comme tout salarié, vous avez droit à 5 semaines de congés payés par an, soit 2,5 jours ouvrables par mois travaillé.

LES ATELIERS 2018
DE L'ESPACE INFO JEUNES

Job TRAINING
Un programme complet de préparation à l'emploi

CRÉEZ VOTRE PLAN D'ENTRAINEMENT PERSONNALISÉ POUR DÉCROCHER UN EMPLOI !

ESPACE INFO JEUNES

SUR INSCRIPTION

EN LIGNE OU PAR TÉLÉPHONE

INFORMATION JEUNESSE

ESPACE INFO JEUNES
5, RUE SAINT-GENÈS
63000 CLERMONT-FERRAND

04.73.92.30.50
WWW.INFO-JEUNES.NET
ESPACE.EMPLOI.FORMATION@ORANGE.FR

L'Europe s'engage en France
Fonds Social Européen

UNION EUROPÉENNE

Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

CFA

CFA des Métiers du Sport & de l'Animation d'Auvergne

MÉTIERS

Éducateur sportif
Animateur professionnel

Le CFA forme des jeunes aux métiers du sport, de l'animation et du tourisme dans le cadre du contrat d'apprentissage.

www.cfa-adasa.com

Faire d'une passion son métier !

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

LYCÉE PROFESSIONNEL COIFFURE

Centre René Rambaud géré par FNC Auvergne
Fédération Nationale de la Coiffure d'Auvergne

PORTES OUVERTES
Samedi 17 mars · 10h-12h & 14h-17h
Samedi 26 mai · 9h-12h

Établissement privé sous contrat d'association habilité à recevoir les boursiers nationaux, la taxe d'apprentissage

FORMATION

- CAP
- MENTION COMPLÉMENTAIRE
- BREVET PROFESSIONNEL

27 rue Maréchal Leclerc · 63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 98 16 60 · Fax. 04 73 98 16 65
www.ecolecoiffure.com

Un désaccord, un litige...

En cas de difficulté durant votre contrat en alternance, vous devez absolument en parler !
Plusieurs raisons peuvent entrer en ligne de compte : le rythme est trop élevé, vous ne vous sentez pas à l'aise, le domaine d'activité ne correspond finalement pas à vos attentes, ... et d'autres raisons liées à l'adaptation au poste de travail de l'entreprise.
Dans tous les cas, privilégiez le dialogue tout au long de votre contrat et demandez un entretien avec votre employeur régulièrement
En cas de désaccord ou de litige non résolu, vous pouvez également prendre contact avec votre chambre consulaire qui fera appel à un médiateur pour vous aider à trouver une solution ou directement avec votre organisme de formation/CFA.

En alternance, une fois dans l'entreprise, suis-je sûr d'y rester ?

Non ! Comme dans tout contrat de travail, vous avez une période d'essai obligatoire. Une rupture en période d'essai ne donne lieu à aucune indemnité ni prime de licenciement. Après la période d'essai, une rupture du contrat est également possible.

Le Compte Personnel d'Activité (CPA) est un outil destiné à aider les actifs à construire leur parcours professionnel. Il peut être ouvert dès l'âge de quinze ans pour le jeune qui signe un contrat d'apprentissage.
Au fil de sa carrière, le jeune accumulera des droits et pourra décider de leur utilisation : formation, accompagnement dans un projet de création d'entreprise, bilan de compétences...
www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/

CALENDRIER DE L'ALTERNANCE 2018

Ce calendrier dresse une liste des moments clés de l'année Découvrez quelles sont, au fil des mois, les démarches à entreprendre pour mettre toutes les chances de votre côté.

JANVIER / FÉVRIER

CONSTRUISEZ VOTRE PROJET D'ORIENTATION

Plusieurs forums des **formations Post 3ème** pour les collégiens des établissements publics sont proposés dans les académies de Clermont-Ferrand, de Lyon et de Grenoble, **renseignez-vous auprès du CIO**

Le 15 janvier, ouverture de la plateforme d'affectation Parcoursup (anciennement APB) et à partir du 22 janvier inscription et saisie des voeux www.parcoursup.fr

LES JOURNÉES PORTES OUVERTES

Un bon moyen pour découvrir une école et vérifier certaines informations : localisation de l'établissement, les locaux, l'équipe pédagogique, les formations... L'intérêt des JPO est aussi de pouvoir poser toutes les questions relatives à votre projet et à vos envies.

www.onisep.fr/pres-de-chez-vous
sélectionnez votre territoire Clermont-Ferrand ou Lyon rubrique agenda de l'orientation

http://www.ac-lyon.fr/cid90465/actions-orientation-portes-ouvertes.html

Après le contrat en alternance, si l'entreprise ne me garde pas, ai-je droit au chômage ?

Oui ! C'est un contrat de travail qui ouvre droit à l'assurance chômage.

LES ÉVÈNEMENTS

Salon de l'Etudiant
19 au 21 janvier, Lyon, Eurexpo

Salon Infosup
25 au 27 janvier, Clermont-Ferrand, Polydome

Forum post bac Drôme-Ardèche
26 et 27 janvier, Valence, Pôle universitaire Briffaut

Salon de l'Apprentissage et de l'Alternance
27 janvier, Grenoble, Alpes Congrès, 9h à 18h

Les Nuits de l'orientation
www.nuitsdelorientation.fr
Plus qu'un salon d'information, la Nuit de l'Orientation donne aux jeunes de tous âges la possibilité de consacrer une soirée entière à leur orientation.
26 janvier, Lyon, CCI Lyon Métropole, Palais du Commerce, place de la Bourse, 15h à 22h

26 janvier, Villefontaine,
CCI Nord-Isère, 5 rue Condorcet, 17h à 21h

8 février, Clermont-Ferrand,
CCI Formation, 14 rue Jean Claret, 17h à 21h

Salon du lycéen et de l'étudiant
3 février, Chambéry, Parc des Expositions Savoiexpo

Mondial des Métiers
1er au 04 février, Lyon, Eurexpo, 9h à 18h
Plus de 60 domaines professionnels représentés, plus de 600 métiers dont 100 métiers en démonstrations, plus de 4 000 exposants pour répondre à vos questions.

Forum des métiers et de l'orientation du Cantal
8 février, Aurillac, Le Prisme

World Café des parents
20 février, Clermont-Ferrand, Espace Info Jeunes, 5 rue Saint-Genès, 14h à 17h
Thème : Comment accompagner mon enfant dans son orientation ?

LES DÉMARCHES À ENTREPRENDRE

Etape 1

Confirmez votre choix, rapprochez-vous des structures d'aide à l'orientation

Informez-vous, rencontrez des pros.

- Collégien, lycéen, étudiant, direction le CIO
- Jeunes de 16 à 25 ans : prenez rendez-vous à la Mission Locale.
- Quel que soit votre profil, votre âge, poussez les portes de votre CRIJ (Centre Régional Information Jeunesse)

Clermont-Ferrand, 5 rue Saint-Genès
Lyon, 66 cours Charlemagne

Réseau des PIJ (Point Information Jeunesse), cf. annuaire à la fin de ce guide

Mobilisez des dispositifs comme les périodes de formation en prépa-apprentissage ou de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP dispositif Pôle emploi) pour confirmer votre choix de métier.

Validez un projet professionnel à travers la **découverte des milieux professionnels :**

- Dès le collège, lors des stages dans le cadre des dispositifs individualisés de 4e, de la 3e Prépa-pro et du dispositif d'initiation aux métiers de l'alternance (DIMA)
- Lors des journées découvertes des métiers de l'artisanat (pendant les vacances scolaires) avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour intégrer une entreprise et se faire une idée plus concrète d'un métier.
- Via les plates-formes d'insertion qui permettent aux jeunes de plus de 16 ans de travailler et de valider un projet professionnel via l'alternance (enquêtes, visites, stages en entreprises) et de renforcer les acquis scolaires.

MARS

VALIDEZ VOTRE PROJET DE FORMATION PRÉPAREZ VOS CANDIDATURES

LES JOURNÉES PORTES OUVERTES

Un bon moyen pour découvrir une école et vérifier certaines informations : localisation de l'établissement, les locaux, l'équipe pédagogique, les formations… L'intérêt des JPO est aussi de pouvoir poser toutes les questions relatives à votre projet et à vos envies.

www.onisep.fr/pres-de-chez-vous sélectionnez votre territoire Clermont-Ferrand ou Lyon rubrique agenda de l'orientation

http://www.ac-lyon.fr/cid90465/actions-orientation-portes-ouvertes.html

LES ÉVÈNEMENTS

Forum orientation / formation métiers agriculture
1er mars, Valence, Pôle Emploi, 9h à 13h

Forum des métiers, des formations et de l'orientation
1er et 2 mars, Châtel-Guyon, Centre culturel de la Mouniaude

Journée Chrono-alternance le 02 mars à Lyon (recrutement en direct pendant le salon de l'apprentissage et de l'alternance)

Salon de l'apprentissage et de l'alternance
2 et 3 mars, Lyon, Cité internationale, quai Charles-de-Gaulle
10 mars, Clermont-Ferrand, Polydome, Grand forum

Salon des Métiers Industriels et de L'Entreprise (SMILE)
6 au 9 mars, La Roche-sur-Foron, Roch Expo, 10h à 18h
SMILE est un concentré de bonnes actions permettant aux jeunes d'aborder le monde industriel, sous un nouvel angle : fabrication d'un objet industriel, présentation de métiers, animations ludo-pédagogiques, showroom high tech, multiples démonstrations.

Formation aux métiers qui recrutent
15 mars, Clermont-Ferrand, Espace Info Jeunes, 5 rue Saint-Genès, 14h à 16h30

Osez l'alternance de mars à juin dans le réseau Information Jeunesse
www.info-jeunes.fr

LES DÉMARCHES À ENTREPRENDRE

ETAPE 2

Vérifiez que votre projet de formation est réalisable par l'alternance

- **Participez aux journées "Portes ouvertes"** pour découvrir toutes les formations en alternance et faire un choix éclairé. De mars à mai, les professionnels se mobilisent.

- **Restez attentifs aux actualités de votre région :**

www.orientation.auvergnerhonealpes.fr

Aujourd'hui, tous les niveaux de qualification sont concernés par l'apprentissage.

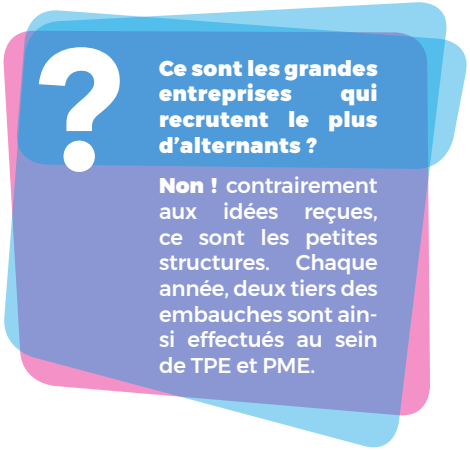

Certains cursus en alternance ne débouchent pas sur un diplôme de type CAP, bac pro, master… mais sur la délivrance d'un TP (titre professionnel) ou d'un CQP (Certificat de Qualification Professionnelle)
www.cncp.gouv.fr

Les organismes de formation sont nombreux mais facilement identifiables
www.orientation.auvergnerhonealpes.fr

Le guide de l'apprentissage Auvergne Rhône-Alpes 2017-2018 recense tous les diplômes par secteur et par niveau de formation ainsi que des adresses utiles.

Attention : ne vous inscrivez pas dans une formation, surtout si elle est coûteuse, si vous n'avez pas encore trouvé d'entreprise.

Faut-il passer par Parcoursup pour s'inscrire dans une formation en apprentissage post-bac ?

Oui, mais les formations disponibles comportent des particularités : nombre de vœux, calendrier de saisie et de confirmation des vœux…

ETAPE 3

OUTILLEZ-VOUS !

Profitez de cette période pour construire votre CV, rédiger vos lettres de motivation et réfléchir à votre stratégie de recherche d'entreprise
Il faut dans un premier temps bien cibler sa recherche en fonction de son projet professionnel

- **Prenez contact et déposez des candidatures auprès des chambres consulaires et sur les sites dédiés :**

Chambres de Métiers (CMA)
www.apprentissage-auvergne-rhonealpes.fr

Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI)
www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr

www.rhone-alpes-apprentissage-alternance.com

Pôle Emploi
www.pole-emploi.fr

(version mobile dédiée à l'alternance)
http://m.pole-emploi-jeune.fr

Portail de l'alternance
www.alternance.emploi.gouv.fr

Bourse Interministérielle de l'Emploi Public (offres d'emplois, de stage et d'apprentissage publiées par les employeurs de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière)
www.fonction-publique.gouv.fr/biep

Facebook Auvergne Rhône-Alpes (propose des offres en alternance dans la rubrique offres d'emploi)
www.facebook.com/RegionAuvergneRhoneAlpes

- **Soyez réactifs, postulez rapidement si une offre vous intéresse !**

Les offres sont généralement publiées par de grandes entreprises qui ont un plan de recrutement incluant l'embauche d'alternants. Mais la difficulté, c'est une forte concurrence …

AVRIL
CIBLEZ VOTRE RECHERCHE

LES JOURNÉES PORTES OUVERTES

Un bon moyen pour découvrir une école et vérifier certaines informations : localisation de l'établissement, les locaux, l'équipe pédagogique, les formations… L'intérêt des JPO est aussi de pouvoir poser toutes les questions relatives à votre projet et à vos envies.

www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous sélectionnez votre territoire Clermont-Ferrand ou Lyon / rubrique agenda de l'orientation

http://www.ac-lyon.fr/cid90465/actions-orientation-portes-ouvertes.html

LES EVENEMENTS :

Formation aux métiers qui recrutent
19 avril, Clermont-Ferrand, Espace Info Jeunes, 5 rue Saint-Genès, 14h à 16h30

Mercredis de l'apprentissage

4 et 25 avril, Chamalières, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, 14h

Informations sur les métiers de l'artisanat, du commerce et de l'industrie ("métiers passion", métiers qui recrutent,…), sur le contrat d'apprentissage et la recherche d'entreprises, sur les offres d'apprentissage.

Osez l'alternance de mars à juin dans le réseau Information Jeunesse

www.info-jeunes.fr

LES DÉMARCHES À ENTREPRENDRE

ETAPE 4

RETIREZ VOS DOSSIERS DE CANDIDATURES ET ENTAMEZ VOS RECHERCHES D'ENTREPRISE

• **Demandez vos dossiers auprès des organismes de formation ou des CFA.**

ATTENTION : présenter un dossier pour intégrer une formation n'assure pas automatiquement une place, il faut un employeur.

• **Travaillez votre liste d'entreprise :**
Rechercher un contrat en alternance ne signifie PAS "prendre une liste d'entreprises et aller toutes les rencontrer… le plus vite possible" !

• Commencez par les entreprises que vous connaissez
• Définissez vos critères de sélection :
Critères professionnels, c'est-à-dire liés à l'entreprise, au métier, au poste…
Critères personnels, c'est-à-dire liés à votre vie personnelle, vos préférences…

• **Recensez les entreprises :** Ressources en ligne

www.pagesjaunes.fr

www.pagespro.fr

https://annuaire.laposte.fr/region/auvergne/

www.lyon-metropole.cci.fr

• **Renseignez-vous sur ces entreprises**

Visitez les sites Internet des entreprises

Demandez au CFA si des apprentis(es) ont déjà été formés dans ces entreprises

Allez en « reconnaissance » quand c'est utile et possible

L'Industrie recrute !

+ de 200

contrats d'alternance en formation rémunérée à pourvoir :

CAP, BAC PRO, BTS EN APPRENTISSAGE

C·F·A·I D'AUVERGNE

Productique, Outillage, Électrotechnique, Maintenance Industrielle, Conduite de Process, Conception, Automatisme, Informatique Industrielle, Assistance Technique d'Ingénieur, Chaudronnerie, Soudure, Technico-Commercial

CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

AFPI Auvergne

BACHELORS Intégration des Procédés et Maintenance Avancée
CQPM Techniques et Industriels, Technicien Méthodes, Santé Sécurité Environnement, Technico-Commercial
BTS MUC - BTS NRC

INGÉNIEURS PAR APPRENTISSAGE OU FORMATION CONTINUE

iTii AUVERGNE

Ingénieur **Mécanique et Génie Industriel** avec SIGMA Clermont
Ingénieur **Génie des Systèmes de Production** avec POLYTECH Clermont

PORTES OUVERTES 2018 DU PÔLE FORMATION

vendredi 23 mars (14h-18h) **et samedi 24 mars** (09h-12h)
mercredi 6 juin (14h-18h) **et mercredi 26 septembre** (14h-18h)

04 73 69 41 11
7 rue du Bois Joli
63800 Cournon d'Auvergne
formation-industries-auvergne.fr

Avec le soutien financier de :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

UIMM PÔLE FORMATION Auvergne
LA FABRIQUE DE L'AVENIR

PÔLE FORMATION AUVERGNE

MAI
DEMARCHEZ LES ENTREPRISES

LES JOURNÉES PORTES OUVERTES :

Un bon moyen pour découvrir une école et vérifier certaines informations : localisation de l'établissement, les locaux, l'équipe pédagogique, les formations… L'intérêt des JPO est aussi de pouvoir poser toutes les questions relatives à votre projet et à vos envies.

www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous
Sélectionnez votre territoire Clermont-Ferrand ou Lyon / rubrique agenda de l'orientation

http://www.ac-lyon.fr/cid90465/actions-orientation-portes-ouvertes.html

LES ÉVÈNEMENTS :

Journée Chrono-alternance le 23 mai à Saint-Priest et le 31 mai à Oullins (recrutement en direct)

Formation aux métiers qui recrutent
17 mai, Clermont-Ferrand, Espace Info Jeunes, 5 rue Saint-Genès, 14h à 16h30

Mercredis de l'apprentissage
2 et 23 mai, Chamalières, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, 14h

Informations sur les métiers de l'artisanat, du commerce et de l'industrie («métiers passion», métiers qui recrutent,…), sur le contrat d'apprentissage et la recherche d'entreprises, sur les offres d'apprentissage.

Alternance dating
23, 24, 30, 31 mai, Clermont-Ferrand, Espace Info Jeunes, 5 rue Saint-Genès
Postulez auprès des entreprises et des organismes qui recrutent en alternance de 14h à 16h

Osez l'alternance de mars à juin dans le réseau Information Jeunesse
www.info-jeunes.fr

PRÉPAREZ VOS ENTRETIENS

ETAPE 5

Cette période marque le début des convocations aux entretiens et autres passages de tests dans un organisme de formation ou dans une entreprise.

- Multipliez les contacts avec des employeurs potentiels.
- Profitez des salons et rencontres directes avec les employeurs

JUIN / JUILLET / AOÛT
SIGNEZ VOTRE CONTRAT

LES ÉVÈNEMENTS :

Mercredis de l'apprentissage
Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chamalières
6, 13 , 20 et 27 juin, 11 juillet, 29 août, 14h
Informations sur les métiers de l'artisanat, du commerce et de l'industrie («métiers passion», métiers qui recrutent,...), sur le contrat d'apprentissage et la recherche d'entreprises, sur les offres d'apprentissage.

Journée Chrono-alternance
7 juin, Roanne (recrutement en direct)

Alternance dating
13 et 14 juin, Clermont-Ferrand, Espace Info Jeunes, 5 rue Saint-Genès
Postulez auprès des entreprises et des organismes qui recrutent en alternance de 14h à 16h

Formation aux métiers qui recrutent
21 juin, Clermont-Ferrand, Espace Info Jeunes, 5 rue Saint-Genès, 14h à 16h30

Osez l'alternance de mars à juin dans le réseau Information Jeunesse
www.info-jeunes.fr

LES DÉMARCHES À ENTREPRENDRE

Attention : possibilité de débuter le contrat en alternance 3 mois avant la date de début du cycle de formation

SEPTEMBRE/OCTOBRE
ATTAQUEZ VOS COURS

Tremplin pour l'apprentissage
Si vous n'avez pas trouvé un maitre d'apprentissage, vous pouvez encore être recruté et suivre la formation au CFA sous le statut de stagiaire de la formation professionnelle. Vous bénéficiez du statut de stagiaire de la formation professionnelle non rémunéré jusqu'au 31 décembre et de la couverture sociale.

Le CFA vous propose un accompagnement spécifique pour une recherche active d'un employeur.

Mercredis de l'apprentissage,
Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chamalières
12 et 26 septembre, 10 octobre, 14h
Informations sur les métiers de l'artisanat, du commerce et de l'industrie ("métiers passion", métiers qui recrutent...), sur le contrat d'apprentissage et la recherche d'entreprises, sur les offres d'apprentissage.

Les RDV OFE c'est quoi ? Le réseau Information Jeunesse en Auvergne propose régulièrement des ateliers gratuits et ouverts à tous, animés par des pros de l'orientation, de l'emploi, et de la formation.
www.info-jeunes.net/actualites
www.info-jeunes.fr

RAPPROCHEZ-VOUS DES STRUCTURES D'AIDE !

À chaque étape de votre parcours, sollicitez des professionnels. Des structures locales vous accueillent gratuitement et peuvent vous accompagner dans vos recherches.

Faites-vous guider par les points A des CCI (Chambres de Commerce et d'Industrie), **les centres d'aide à la décision des CMA** (Chambres de Métiers et de l'Artisanat)

Osez l'alternance !
Action d'information dans le réseau IJ en partenariat avec la CCI et la CMA. Toutes les dates à venir de mars à juin sur :
www.info-jeunes.fr

POUR EN SAVOIR +

Le Centre d'Aide à la Décision (CAD) est un service proposé par le réseau des Chambres de métiers et de l'Artisanat (CMA) pour vous aider dans votre orientation.
www.crma-auvergnerhonealpes.fr

Les Points A des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) vous informent sur les contrats, les métiers et les formations en alternance.
www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr

Les Chambres d'agriculture
www.aura.chambres-agriculture.fr

Les centres de formation
Ils prospectent les entreprises et sont donc en mesure de vous proposer des offres. Certains disposent même d'un service d'aide au placement et peuvent vous accompagner dans votre recherche.
Il est donc judicieux de rencontrer plusieurs centres de formation, afin de connaître leurs opportunités d'emploi en alternance.
www.orientation.auvergne-rhonealpes.fr

Le réseau des missions locales
Elles accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire et mettent à votre disposition tous leurs services pour vous permettre de trouver un maître d'apprentissage.
www.missions-locales.org

Le Sira (Service Interdépartemental pour la Réussite des Alternants) a pour mission d'informer, d'orienter et d'accompagner les jeunes alternants sur ces besoins de logement, restauration, mobilité.
www.le-sira.eu

Le réseau Information Jeunesse
Propose à tous les publics des entretiens personnalisés et gratuits pour faire le point à des moments-clés de votre parcours. A votre écoute, le conseiller vous apporte des recommandations personnalisées sur votre recherche de contrat en alternance et pourra vous diriger vers des services complémentaires (ateliers CV, lettres de motivation,...) et des partenaires.
Réseau information jeunesse Auvergne
www.info-jeunes.net

Réseau information information jeunesse Rhône-Alpes
www.info-jeunes.fr

Pensez aux agences d'intérim !
Les agences d'intérim peuvent accompagner les jeunes à la recherche d'un contrat d'apprentissage. La formation, comprise entre 6 et 36 mois, sera encadrée par deux maîtres d'apprentissage : l'un dans l'agence d'emploi, l'autre dans l'entreprise d'accueil.

Les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)
Ils embauchent directement les publics ciblés, puis les mettent à disposition des entreprises adhérentes en organisant une alternance entre apprentissages théoriques et situations de travail concrètes.
Vous pouvez donc être accompagné par le biais de contrats de professionnalisation ou de contrats d'apprentissage.
www.lesgeiq.fr

GEIQ EPI un outil efficace ?

C'est un GEIQ Multisectoriel, porté et voulu par des entreprises auvergnates (Enedis et GRDF, la SEITA, Les Eaux de Volvic...). Ce dispositif territorial a pour objectif la mise à disposition de personnel majoritairement embauché en contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage chez ses adhérents. http://geiqepi.fr
www.episup.fr complète les services proposés par le GEIQ EPI et met à disposition des entreprises adhérentes un soutien et un accompagnement adaptés à l'alternance à partir du BAC + 2

LES RENDEZ-VOUS 2018 PRÈS DE CHEZ VOUS

RHONE	De 14h-16h le	ORGANISATEURS	Lieux de l'action	INSCRIPTIONS	
CONDRIEU	7/3	PIJ VIENNE-CONDRIEU AGGLOMERATION	Salle Cristal, Bât les Eclats Rue de la mairie	jeunesse@cc-regiondecondrieu.fr	04 74 56 89 46
GIVORS	05/04 -02/05 06/06 - 04/07	CCI/CMA GIVORS	Maison des entreprises 17-19 rue Robespierre	04 72 40 82 07 (CCI) ou 04 72 49 22 35 (CMA) - cad@cma-lyon.fr	
L'ARBRESLE	4/4	PIJ L'ARBRESLE	PIJ, Place Pierre Marie Durand	pij@paysdelarbresle.fr	04 74 72 02 19
LYON	Tous les mercredis	CMA LYON	58 avenue Maréchal Foch, Lyon 6ème	cad@cma-lyon.fr	04 72 43 43 56
LYON	18/4	CCI LYON	Lyon Vaise (à préciser) - Zoom sur "L'alternance dans les fonctions commerciales"		04 72 40 58 58
MEYZIEU	25/4	PIJ MEYZIEU	PIJ, Place de l'Europe	pij@meyzieu.fr	04 72 45 18 63
MIONS	14/3	PIJ MIONS (avec le BIJ ST-PRIEST)	Centre culturel Jean Moulin, rue Fabian Martin	pij@mions.fr	04 72 23 62 51
RILLIEUX LA PAPE	11/4	BIJ RILLIEUX LA PAPE	Espace jeunes Accueil Marcel André 165 rue Ampère	bij@rillieuxlapape.fr	04 37 85 05 70
SAINT-FONS	21/3	PIJ SAINT-FONS	PIJ, 3, allée du merle rouge, St Fons	h.soltani@mlrse.org	04 78 70 74 44
VENISSIEUX	4/4	BIJ VENISSIEUX	BIJ, 1 place Henri Barbusse	bij@ville-venissieux.fr	04 72 50 01 20
VILLEFRANCHE	28/02 - 28/03 11/04 - 25/04 16/05 - 30/05 13/06 - 27/06	CMA VILLEFRANCHE	Agence Beaujolais, 267 bd Gambetta	cad@cma-lyon.fr	04 72 43 43 56
VILLEURBANNE	14/3	BIJ VILLEURBANNE	BIJ, 15 rue Michel Servet	bij@mairie-villeurbanne.fr	04 72 65 97 13
LOIRE	**De 14h-16h le**	**ORGANISATEURS**	**Lieux de l'action**	**INSCRIPTIONS**	
ANDREZIEUX-BOUTHEON	14/03	PIJ ANDREZIEUX-BOUTHEON	PIJ, Impasse Camus	referentemploijeunesse@andrezieux-boutheon.com	06.89.11.27.03
ROANNE	16/05	BIJ ROANNE	BIJ, rue Fontenille à Roanne	bij@ville-roanne.fr ou amignard@ville-roanne.fr	04 77 72 70 63
SAINT-ETIENNE	04/04	EIJ SAINT-ETIENNE	Espace Info Jeunes, 6 rue de la résistance	pascale.rousset@saint-etienne.fr	04 77 48 71 08
SAINT-ETIENNE	14/02 - 25/04 02/05 - 13/06 et 11/07	CCI SAINT-ETIENNE	CCI, 57 cours Fauriel	apprentissage42S@lyon-metropole.cci.fr	04 72 40 58 58

LES 2018 ALTERNANCE DATING
DE L'ESPACE INFO JEUNES

MAI
14H-16H
MERCR. 23
JEUDI 24
MERCR. 30
JEUDI 31

JUIN
14H-16H
MERCR. 13
JEUDI 14

NE PAS OUBLIER SON CV !

ESPACE INFO JEUNES
ENTRÉE LIBRE
INFORMATION JEUNESSE

ESPACE INFO JEUNES
5, RUE SAINT-GENÈS
63000 CLERMONT-FERRAND

04.73.92.30.50
WWW.INFO-JEUNES.NET
ESPACE.INFO.JEUNES@ORANGE.FR

OUTILS DE COMMUNICATION

Avant d'entrer en contact avec les employeurs, il est primordial de bien valoriser ses outils de communication (CV, lettre de motivation et visibilité sur les réseaux sociaux professionnels) afin de faire la différence !

Faites-vous conseiller avant toutes démarches. Avec un mauvais CV par exemple, il est très facile de "se griller" auprès de tous les employeurs.

A cette étape, votre projet doit être clair, vous connaissez le diplôme visé, vous êtes capable de présenter votre objectif professionnel et sa finalité.

LE CV

À QUOI SERT UN CV ?

La question peut paraître futile. Pourtant, elle est essentielle. Faites-vous partie de ceux qui pensent que le CV sert à trouver un emploi ? Faux !
Le CV à avant tout pour objectif, de susciter l'intérêt des recruteurs et de décrocher un entretien.

Pour comprendre l'utilité du CV, il faut s'intéresser à son cheminement : le recruteur, qui doit en consulter un grand nombre chaque jour, va le parcourir très rapidement.

Qu'en est-il de mon image ou réputation sur internet ?
Se mettre en valeur... construire un CV, une lettre de motivation... le marketing de soi passe aussi par internet.

En combien de temps les recruteurs jugent-ils votre CV ?

Il va consacrer environ 40 secondes à la lecture de votre CV. Vous devez mettre en avant les éléments clefs qui donneront envie au recruteur de vous recevoir en entretien

La lisibilité des différentes rubriques est essentielle !

Si le CV n'est pas clair et facile à lire, le recruteur risque de renoncer purement et simplement à le lire !

LES RÈGLES POUR ÊTRE LU PAR LES RECRUTEURS

1 - Tapez votre CV à l'ordinateur !
Les avantages :

- Vous gagnez un temps énorme à ne pas réécrire votre CV
- Vous pouvez le modifier facilement

2 - Rédigez un CV lisible !
Aérez votre CV, laissez des espaces.
Evitez les polices d'écriture exotiques ou rigolotes.
Utilisez au minimum une police de 10.

3 - Soyez synthétique !
Détaillez sans être trop long, une page suffit
Utilisez des mots clés

Comment présenter un curriculum vitae ?
Les informations pertinentes doivent immédiatement sauter aux yeux des recruteurs.
Pour assurer un confort de lecture optimal et plaire aux plus grands nombres respectez les principales règles de présentation du CV.

Les "Job Board" sont-ils efficaces ?

Ils vous assurent une visibilité minimale. Vérifiez le nombre de visiteurs et le nombre d'offres d'emploi disponibles. En quelques minutes, vous pouvez y créer votre profil, définir des alertes mails et élaborer votre CV en ligne. **Choisissez bien les mots clés**, insérez des liens hypertexte, sur votre profil LinkedIn et/ou Viadeo, ou encore vers les sites écoles ou précédents employeurs. N'oubliez pas d'actualiser votre CV.
Si de nombreux Job Board se targuent d'être leaders, n'oubliez pas l'acteur incontournable qu'est le Pôle Emploi et les iconoclastes que sont Indeed et le Bon Coin.

WWW.APPRENTISSAGE-AUVERGNERHONEALPES.FR

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Région Auvergne-Rhône-Alpes

Le Centre d'Aide à la Décision (CAD)
de votre Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
vous accompagne
dans votre projet d'orientation

Toutes les adresses et contacts sur

bourseapprentissage
Auvergne-Rhône-Alpes

le site qui rapproche
les futurs apprentis des employeurs

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

agefiph

TITRE CV

Le titre n'est pas "Curriculum vitae". Votre CV doit absolument comporter un titre pour indiquer en un clin d'œil à un recruteur ce que vous recherchez, ne lui laissez pas penser : "mais qu'est-ce qu'il veut celui-là...".
En mettant un titre, votre prénom et votre nom seront ainsi associés à une intention, un projet professionnel, que comprendra immédiatement le recruteur.

RUBRIQUE FORMATION, DIPLÔME OU ÉTUDES

Commencez par indiquer le diplôme le plus récent
Année d'obtention + Intitulé du diplôme complet + Nom de l'école (attention aux sigles, les mettre entre parenthèse)

RUBRIQUE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE OU PARCOURS PROFESSIONNEL

Enumérez vos différents emplois du plus récent au plus ancien. Insistez sur les points essentiels : nom de l'entreprise, intitulé de votre fonction, vos missions.
Pour les débutants, valorisez vos stages, projets d'études, jobs d'été.
À partir d'un à deux ans d'expérience, il est conseillé de placer cette rubrique au début du CV avant la rubrique formation.

RUBRIQUE COMPÉTENCES OU DOMAINES DE COMPÉTENCES

Cette rubrique est sans nul doute pour les recruteurs une partie importante de votre CV. Les compétences représentent un savoir-faire spécifique acquis au cours de votre expérience professionnelle ou validé par un diplôme.
Vous devez être le plus synthétique possible et veiller à ce que vos compétences soient en adéquation avec votre projet ou les compétences requises pour le poste.
Vos compétences en langue et en informatique sont un + en votre faveur s'il s'agit de votre point fort. Précisez les langues, les logiciels, votre niveau.
Indiquez vos séjours à l'étranger.

RUBRIQUE CENTRES D'INTÉRÊT

Prenez le temps de décortiquer un peu vos activités extrascolaires, vous en avez forcément, trouvez celles qui mettront en valeur votre profil.
Vous aimez lire, précisez vers quel auteur, vers quel type de lecture vont vos préférences, idem pour le cinéma quel réalisateur ou type de film vous préférez, etc.

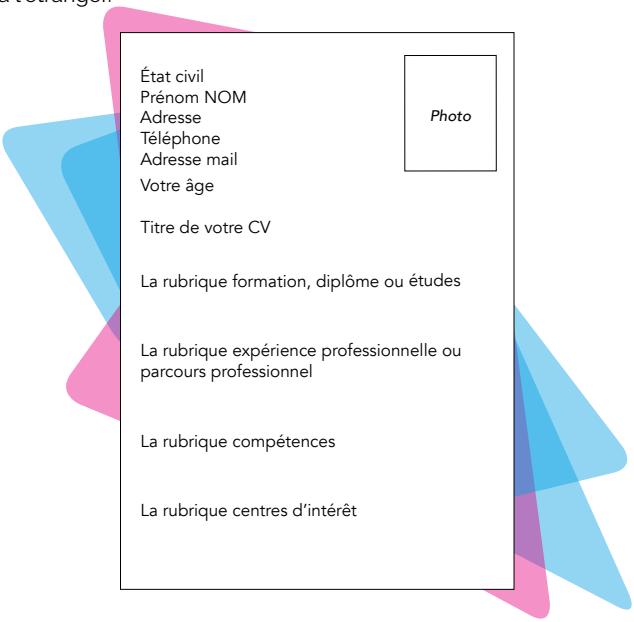

LA LETTRE DE MOTIVATION

À l'heure de la candidature électronique, la lettre de motivation semble en net recul dans les procédures de recrutement. En effet la lettre est parfois tellement stéréotypée que certains recruteurs préfèrent l'ignorer.

POURQUOI UNE LETTRE DE MOTIVATION ?

Pour Convaincre, c'est l'éclairage du CV. Un exercice souvent redouté et contraignant : écrire sur une seule page, mettre en avant votre motivation, vos qualités, et surtout ce que vous pourrez apporter à l'entreprise.

La lettre de motivation étant moins prisée par les recruteurs, vous pouvez être tenté de ne pas en envoyer, mais ne faites jamais l'économie d'un mot d'accompagnement à votre CV.

Certains métiers relativement traditionnels continuent à utiliser la lettre de motivation, mais la recherche d'un peu plus de simplicité est partagée par de nombreux employeurs.

Pour garder toute sa place à côté du CV, la lettre de motivation doit être personnalisée et adaptée au poste et à l'entreprise qui vous attire vraiment.

CONSEILS POUR RÉDIGER LA LETTRE DE MOTIVATION

1 - Une page, pas plus

2 - Aucune faute d'orthographe
Il est primordial de faire relire votre lettre pour valider qu'il n'y ait aucune faute.

3 - Soyez clair
Allez droit au but dans votre lettre, donnez des arguments de poids et cohérents avec votre profil. Evitez les phrases trop longues. Votre lettre doit être positive.

4 - Personnalisez votre lettre
Montrez que vous connaissez l'entreprise, le domaine d'action, cela montrera que vous vous êtes renseigné, et que vous n'écrivez pas la même lettre à chacune des offres d'emplois auxquelles vous répondez.

5 - Soyez courtois et poli
Terminez toujours votre lettre de motivation par une formule de politesse.
Une lettre envoyée par la poste ou déposée au recruteur, même tapée, doit être signée.

Vos coordonnées
Prénom NOM
Adresse
Code postal et ville
Tél :
Mail

Nom de l'entreprise
Nom du destinataire et sa fonction si vous les connaissez
Adresse
Code postal et Ville

Lieu et la date (Clermont-Ferrand, le…)

Objet : candidature à un poste XXXX en alternance.
Si vous répondez à une annonce, indiquez les références

Le corps de la lettre
Le corps de la lettre doit être personnalisé et structuré. Adaptez chaque lettre à l'entreprise visée.
Rédigez la lettre de motivation en trois parties, en n'oubliant pas la formule :

« Madame Intel » ou « Monsieur Intel » ou « Madame, Monsieur » (si vous n'avez pas le nom de votre interlocuteur)

1. VOUS (l'entreprise)
Établissez un lien avec le recruteur.
Expliquez pourquoi l'entreprise vous intéresse.
Montrez que vous connaissez le "job" que vous vous êtes renseigné sur l'entreprise et sur son secteur.

2. MOI (le candidat)
Annoncez le but de votre démarche.
Vos qualités toujours en lien avec le métier visé. Si vous répondez à une annonce, montrez que vous correspondez à ce qui est demandé.

3. NOUS (l'entreprise et le candidat)
Faites comprendre au recruteur que vous désirez obtenir un entretien parce que vos compétences peuvent être un atout pour son entreprise
Formule de politesse (doit être sobre)

Votre signature

Comment présenter une lettre de motivation ?

Vos lettres de candidatures et vos CV doivent être irréprochables sur la forme. Il convient d'utiliser la même police de caractère pour la lettre et le CV dans un souci de cohérence graphique.
Il est indispensable de les convertir en fichier « pdf » si vous les joignez à vos courriels.

L'E-REPUTATION

C'EST QUOI L'E-RÉPUTATION ?

L'e-réputation, c'est l'image véhiculée par les contenus, images, produits diffusés sur le net. Les traces laissées sur le web par vous ou par les autres peuvent avoir un impact positif ou négatif sur votre image.

L'E-RÉPUTATION, UN SOUTIEN OU UN FREIN POUR VOS CANDIDATURES

Votre e-réputation peut vous aider en vous rendant par exemple plus visible pour un recruteur. À contrario, elle peut aussi vous desservir si vous laissez traîner des informations privées voire compromettantes.
Vous devez faire attention aux publications sur Internet. La difficulté majeure est de contrôler ce que les autres publient de vous. Soyez vigilants sur les photos, vidéo, commentaires et informations qui apparaissent.
Vérifiez et surveillez votre e-réputation en recherchant votre nom dans un moteur de recherche.
Les recruteurs sont nombreux à rechercher des informations complémentaires dans les moteurs de recherche sur les candidats qu'ils reçoivent.
Paramétrez votre compte en incluant des critères de confidentialité afin que seuls vos amis puissent consulter votre profil. Limitez ainsi l'accès à votre profil (Facebook, Twitter...) aux autres utilisateurs. Changez souvent de mot de passe pour éviter le piratage et désinscrivez les "amis" FB que vous n'avez jamais rencontrés et qui pourraient utiliser vos données privées...
Vous pouvez aussi **utiliser des pseudos pour vos réseaux personnels** comme Facebook ou Instagram.

Peut-on effacer des informations sur le web ?
OUI, en demandant à la personne qui les a publiées de les enlever et/ou en contactant le responsable du site par courrier. La CNIL propose sur son site un modèle www.cnil.fr
Il n'y a cependant, aucun moyen de s'assurer que les contenus ont définitivement été effacés.

ALTERNANTS POST-BAC BOOSTEZ VOTRE E-RÉPUTATION PROFESSIONNELLE

Utilisez les réseaux professionnels (Linkedin, Viadeo,...) pour faire savoir que vous cherchez un emploi.
Votre profil doit être bien renseigné et mis à jour aussi souvent que possible
Votre photo de profil sur LinkedIn ou Twitter doit être cadrée serrée, avec une image pro et souriante !
Participez à des forums de discussions liés à votre domaine de recherche de contrat en alternance. Vous pourrez ainsi vous mettre en avant mais soyez vigilant à la forme et au fond de vos commentaires. Il faut aussi entretenir son réseau et l'enrichir régulièrement.
Créez un blog pour démontrer votre savoir-faire, exposez vos réalisations...: sur votre blog, vous maîtrisez complètement l'image que vous donnez de vous. Inconvénient : là encore, il faut l'actualiser régulièrement.

RENCONTRE AVEC L'ENTREPRISE

Rechercher un contrat en alternance, c'est évidement faire un CV et des lettres de motivation, mais c'est également préparer ses entretiens. C'est aussi se rendre visible, sortir de sa "zone de confort" et aller à la rencontre des recruteurs.

Déplacez-vous si possible

Les petites entreprises artisanales, commerces ou PME situées dans votre quartier ou votre commune, préfèrent voir les jeunes se présenter directement avec un CV. Attention aux heures auxquelles vous passez les voir.

Se présenter spontanément à une entreprise permet d'obtenir un entretien d'embauche « sans délai », mais il faut bien préparer sa démarche et ne rien laisser au hasard.

Vos parents peuvent bien sûr vous conduire jusqu'à l'entreprise mais à un moment, il est indispensable de pouvoir discuter « seul à seul » avec votre futur patron.

COMMENT ABORDER UNE ENTREPRISE ?

Dois-je téléphoner, envoyer un courrier, ou y aller directement ?
Cela dépend des métiers et du type d'entreprise que vous allez démarcher.

Se présenter directement à l'entreprise vous permet de :

- rendre votre candidature plus « vivante » pour l'employeur
- montrer que vous êtes dynamique dans vos recherches
- décrocher un entretien immédiatement
- relancer une entreprise à qui vous avez envoyé une candidature restée sans réponse.

Si l'employeur n'est pas disponible pour vous recevoir, demandez à quelle heure et quel jour vous pouvez revenir pour le voir sans le déranger.

Si vous ne pouvez pas avoir de rendez-vous, laissez votre CV.

N'oubliez pas de remercier, même si vous n'avez pas encore rencontré l'employeur.

Si vous démarchez des entreprises plus grandes, les assistantes de l'accueil risquent de filtrer et de vous demander de laisser votre CV à l'accueil.
Dans ce cas, profitez en pour leur demander le nom et si possible le téléphone de la personne en charge du recrutement. La semaine suivante contactez la pour savoir si votre candidature lui a bien été transmise et si elle peut vous recevoir en entretien.

Mes parents ont-ils un droit de regard concernant mon contrat d'apprentissage ?

OUI. Si vous êtes mineur-e, vos parents doivent signer votre contrat d'apprentissage qui est ainsi établi en trois exemplaires.

Vous pouvez les contacter par téléphone

Respectez les mêmes consignes au niveau des horaires. N'oubliez jamais cette règle : Un appel téléphonique sert à décrocher un rendez-vous avec l'employeur, il ne s'agit pas de signer un contrat au téléphone…

Postulez sur le site Web des grandes entreprises.

Il faut remplir un formulaire de candidature et/ou attacher son CV en pièce jointe.

Remplir un formulaire de candidature en ligne requiert autant de rigueur que postuler par la voie classique. Derrière les formulaires se cachent des moteurs de recherche qui filtrent les candidats à partir de mots clés.

Un courriel, trouvez le bon e-mail

S'il ne vous est pas possible de vous rendre directement dans l'entreprise, ou si l'on vous répond à l'accueil que les candidatures se font par courrier postal ou courriel, demandez l'adresse e-mail de la personne ou du service à contacter
Vous pouvez également obtenir cette information par téléphone, en appelant le standard de l'entreprise. Faites bonne impression en vous montrant poli et laissez votre nom à votre interlocuteur.

Qui contacter ?

Il s'agit le plus souvent, selon la taille de la structure, du directeur, du service du personnel ou de la direction des ressources humaines.

Si vous recherchez un contrat pour une formation post BAC+2, utilisez tous les outils du web Viadeo, LinkedIn, Facebook, Twitter, les blogs… seront de précieux atouts. Vous pourrez glaner de l'information sur les entreprises qui recrutent en alternance.

RÉSEAU
académie Clermont-Ferrand greta AUVERGNE
FORMEZ-VOUS À DEMAIN
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cfA eNd

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ou CONTRAT D'APPRENTISSAGE, RÉUSSISSEZ VOTRE ALTERNANCE !

Du CAP au BTS dans les secteurs :

- Administratif - Commerce - Comptabilité
- Aéronautique
- Audiovisuel
- Automobile
- Bâtiment
- Bois- Forêt
- Coiffure - Esthétique
- Hôtellerie - Restauration - Tourisme
- Industrie
- Industries graphiques - Multimédia
- Logistique
- Métallurgie
- Métiers de l'eau
- Métiers de la mode
- Métiers d'arts
- Métiers de la sécurité
- Optique-Lunetterie
- Santé - Social

www.greta-auvergne.fr
cfa@ac-clermont.fr

L'ENTRETIEN D'EMBAUCHE

Vous avez décroché un entretien pour un contrat en alternance ? Maintenant, il vous reste à convaincre le recruteur que vous êtes le/la candidat(e) idéal(e).

L'entretien commence lorsque vous posez le pied dans les locaux de l'entreprise, et non pas une fois que vous êtes face au recruteur.

Réussir un entretien, c'est vouloir gagner une compétition : cela demande de l'entraînement.
Entrainez-vous. Cela renforcera votre confiance et donnera une image positive au recruteur.

SE PREPARER À L'ENTRETIEN D'EMBAUCHE

- Se renseigner sur l'entreprise
Se renseigner sur l'entreprise ce n'est pas seulement savoir quand elle a été créée et par qui, c'est aussi comprendre qui elle est. Démarquez-vous des autres candidats grâce à votre connaissance de ses valeurs, de ses engagements, de ses projets, de son mode de fonctionnement. Internet offre un accès facile à ce genre de renseignements, d'autres sources d'informations sont intéressantes, comme la presse, les interviews et les témoignages des acteurs de la société.

- Soigner son apparence
Sobriété : c'est le mot d'ordre à respecter. Habillez-vous en fonction du milieu dans lequel le poste est proposé : costume/cravate ou tailleur pour des commerciaux, par exemple. Les hommes seront toujours bien rasés, les femmes maquillées avec mesure.

- Maîtriser son parcours
Le CV étant une photographie de votre parcours, vous devez le rendre dynamique par vos commentaires. Savoir se raconter, c'est savoir ce que vous voulez, maîtriser ce que vous savez faire et maîtriser son parcours. Votre parcours doit être cohérent avec votre candidature.

- Exprimer votre motivation
Dans le cadre d'une alternance, la motivation d'un candidat est très importante pour un recruteur.
Expliquez à votre potentiel employeur en quoi une expérience dans son entreprise serait intéressante pour vous. Mais n'oubliez pas que ce qui l'intéresse avant tout, c'est ce que vous pourrez lui apporter.

- Avoir les aptitudes attendues
L'employeur n'attend pas des compétences techniques, que vous n'avez pas encore, mais un intérêt et une véritable envie de votre part. Montrez que vous avez les qualités requises, les aptitudes pour exercer ce métier.

- Prendre le temps de réfléchir
La plus solide préparation à un entretien ne couvre jamais la totalité des questions : chaque recruteur à sa méthode, sa philosophie.
Vous avez parfaitement le droit de réfléchir quelques secondes face à une question inattendue et faire préciser la question si vous ne l'avez pas comprise.

- Rester vous-même
La meilleure façon de rassurer le recruteur est de rester sincère, ouvert et attentif. En effet, les professionnels du recrutement sont habiles à déceler les fausses notes comportementales. Autre impératif : ne jamais mentir.

- Montrer votre intérêt
Poser des questions au recruteur durant l'entretien est aussi un signe d'intérêt, de motivation. À condition d'éviter les questions « alimentaires » sur le temps de travail ou la présence d'une cantine, par exemple. Intéressez-vous à votre « futur emploi », préparez deux ou trois questions liées à l'activité et au métier.
A la fin de l'entretien, reconfirmez votre intérêt pour le poste, demandez au recruteur quand il sera susceptible d'avoir pris sa décision et de quelle façon celle-ci vous parviendra (courrier, il va vous appeler ou vous devez l'appeler) et remerciez le de vous avoir reçu.

Et après !
Il est de plus en plus d'usage d'envoyer dans les 48h un e-mail de remerciement à la personne qui vous a reçue.
La relance peut être une preuve de votre motivation mais ne relancez pas un recruteur avant la date de réponse prévue.

QUELS ARGUMENTS POUR CONVAINCRE ?

Au hit-parade des objections faites par les recruteurs aux jeunes qui souhaitent se faire recruter en alternance, on trouve :

OBJECTION N°1

La conjoncture économique

Informez les employeurs, lorsque vous postulez, présentez clairement les avantages financiers offerts à l'entreprise si elle vous choisit.

Il existe :
- des aides spécifiques versées par la région Auvergne Rhône Alpes
+ d'informations sur les aides :
Contactez la direction de la formation et de l'apprentissage :
par téléphone : 0810 906 344 (n° azur : prix d'un appel local), du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
par courrier :

Service AEA Auvergne-Rhône-Alpes, 2 avenue Sébastopol, BP 65052, 57072 METZ cedex

- des exonérations de charges sociales
- des avantages fiscaux

+ d'informations sur les aides :
www.alternance.emploi.gouv.fr
Sur ce site l'employeur peut utiliser le simulateur de calcul de rémunération et d'aides aux employeurs.

OBJECTION N° 2

Le manque de temps et de personnel pour encadrer le jeune

Montrez que vous êtes autonome que vous apprenez vite. Rappelez que l'école fait régulièrement le point avec l'entreprise pour s'assurer que la formation et le travail effectué en entreprise sont en cohérence, de ce fait, le maître d'apprentissage ou le tuteur en entreprise n'est pas l'unique référent.

OBJECTION N°3

L'inadéquation des diplômes aux besoins de l'entreprise

Maitrisez votre projet pour séduire les employeurs !
Ce qui est très important, c'est de parler de compétences, et non de cours.
En effet, les intitulés des cours peuvent paraître éloignés des préoccupations de l'employeur. Il faut donc savoir transformer les titres des cours en compétences concrètes.
Pour cela, vous pouvez solliciter votre centre de formation.

OBJECTION N°4

La complexité administrative du recrutement d'un alternant

Les démarches sont moins compliquées que par le passé. Désormais, l'enregistrement des contrats se fait en ligne et l'employeur peut trouver des informations pratiques sur le portail de l'alternance.
www.alternance.emploi.gouv.fr

Par ailleurs, les employeurs peuvent se faire accompagner dans leurs démarches par la Chambre de Commerce et d'Industrie ou par la Chambre de Métiers pour les artisans.
Enfin, vous pouvez rappeler que le centre de formation peut apporter des informations sur l'organisation des études en alternance.

Préparez également des arguments face à des remarques que l'on pourrait vous faire sur votre âge, votre manque d'expérience, votre mobilité.

LE RESEAU IJ, UNE INFORMATION DE PROXIMITE

Que vous soyez collégiens, lycéens, étudiants, demandeur d'emploi, parents, professionnels, l'Information Jeunesse offre des réponses personnalisées à vos questions sur l'alternance. Le réseau Information Jeunesse s'associe à tous les acteurs, entreprises, CFA, Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) et aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) et vous propose :

- des RDV d'information et Alternance Dating sur l'ensemble du territoire
- des offres en alternance (apprentissage/contrat de professionnalisation) sur le portail de l'IJ

www.info-jeunes.net et
www.info-jeunes.fr

CENTRE REGIONAL INFORMATION JEUNESSE (CRIJ)
AUVERGNE RHÔNE-ALPES

CRIJ AUVERGNE
ESPACE INFO JEUNES
5 rue Saint-Genès
CLERMONT-FERRAND
04 73 92 30 50
www.info-jeunes.net
espace.info.jeunes@orange.fr
Service emploi formation 04 73 14 72 34
Espace.emploi.formation@orange.fr

CRIJ RHÔNE-ALPES
66 cours Charlemagne
LYON
04 72 77 00 66
www.info-jeunes.fr
crijlyon@crijrhonealpes.fr

AIN

Belley
170 avenue Paul-Chastel
04 79 81 26 56 - a.perret@ccas-belley.fr

Bourg-en-Bresse
8 boulevard de Brou
04 74 24 44 46 - jules.rigobert@alfa3a.org

Chalamont
31 place des Ecoles
04 74 61 73 35 - catados@csmosaique.fr

Châtillon-sur-Chalaronne
85 avenue Clément Désormes
04 74 55 43 58 - mej.chatillon01@orange.fr

Montrevel-en-Bresse
200 rue Charrière Basse
06 72 25 35 95 - pij@cc-montrevelenbresse.fr

St-Rambert-en-Bugey
108 rue du Docteur Temporal
04 74 36 26 00 - information.jeunesse@csca01.org

ALLIER

Commentry
Rue de l'Hôtel de Ville - 04 70 09 28 36
pijcommentry@wanadoo.fr

Désertines
Rue Joliot Curie
04 70 02 34 91 - chiapellocorinne@gmail.com

Gannat
Maison des Services
14 et 16 allée des Tilleuls
04 70 90 26 70 - pij@ville-gannat.fr

Moulins
Place de l'Hôtel de Ville
04 70 47 34 92 - pij.moulins@viltais.eu

Montluçon
22 rue des Forges
04 70 02 27 10 - pointcyb.montlucon@wanadoo.fr

Varennes-sur-Allier
5 bis rue du 4 Septembre
04 70 47 45 97 - pij.varennes@viltais.eu

Vichy
9 place de l'Hôtel de Ville
04 70 31 05 27 - pij@vichy-communaute.fr

Yzeure
42-44 place Jules Ferry
04 70 48 53 38 - pij@ville-yzeure.com

ARDÈCHE

Annonay
Place de la Liberté
04 75 69 29 06 - s-jpij@mairie-annonay.fr

Aubenas
30 avenue de Zelzate
04 75 89 16 71 - pij@mlam.fr

Aubenas
PIJ itinérant
06 49 21 11 52 - pij.itinerant@mlam.fr

Bourg-St-Andéol
Quai Docteur Tzélépoglou
04 75 00 37 81 - pij@ccdraga.fr

St-Agrève
4 place Verdun
04 75 30 26 60 - jeremy.mandon@inforoutes.fr

CANTAL

Aurillac
Médiathèque du bassin d'Aurillac
Rue du 139ème RI
04 71 46 86 20 - pij@caba.fr

Murat
4 rue du Faubourg Notre-Dame
04 71 20 28 81 – pij@paysdemurat.fr

DRÔME

Buis-les-Baronnies
13 avenue du Rieuchaud
04 75 28 29 42
pijcybdubuis@wanadoo.fr

Pierrelatte
31 avenue Maréchal Leclerc de Hautecloque
04 75 04 29 00
i.bertino@ville-pierrelatte.fr

St-Donat-sur-l'Herbasse
1242 avenue du Général De Gaulle
04 75 45 12 36 -
epn@mjc-herbasse.fr

Valence
26 rue Barthelemy de Laffemas
04 75 75 98 73
pijvalence@valenceromansagglo.fr

ISÈRE

Beaurepaire
Chemin du 5 août 1944
04 74 79 51 84 - pij.cib@gmail.com

Bourgoin-Jallieu
20 place Charlie Chaplin
04 74 19 08 21 - bij@bourgoinjallieu.fr

Echirolles
2 square du Champ de la Rousse
04 76 22 84 53 - bij@ville-echirolles.fr

Eybens
89 avenue Jean Jaurès
04 76 62 34 86 - pij@ville-eybens.fr

Fontaine
48 avenue Aristide Briand
04 76 56 21 91 - pij@ville-fontaine.fr

Grenoble
2 rue Victor Lastrella
04 76 86 56 00 - contact@adiij.fr

Heyrieux
5 place Paul Doumer
04 78 40 57 86 - pij@collines.org

Le-Pont-de-Claix
Place Michel Couëtoux
04 76 29 86 90 - service.jeune@ville-pontdeclaix.fr

Moirans
Pôle jeunesse
Esplanade Jacques Barféty
04 76 35 41 08 - pij@ville-moirans.fr

Morestel
574 rue Paul Claude
04 74 80 39 32 - m.guilhaud@lepaysdescouleurs.fr

Pont-de-Beauvoisin
80 chemin des Pâquerettes
04 76 32 71 99 - msap@valsdudauphine.fr

Pontcharra
Rue du 19 mars 1962
04 76 71 95 79 - assos.gaia@wanadoo.fr

St-Egrève
4 avenue du Général de Gaulle
04 76 13 18 05 - p.leclerc@meen-neron.com

St-Laurent-du-Pont
4 place du 10e groupement
06 71 20 48 18 - paj.infos@gmail.com

St-Marcellin
7 rue du Colombier
04 76 38 45 48 - pij@pays-saint-marcellin.fr

St-Martin-d'Hères
30 avenue Benoit Frachon
04 76 60 90 70 - pole.jeunesse@saintmartindheres.fr

Varces-Allières-et-Risset
Espace Charles de Gaulle
04 76 72 80 14 - pij@varces.fr

Vienne
2 cours Marc-Antoine Brillier
04 74 78 31 73 - bij@mairie-vienne.fr

Villard-de-Lans
30 rue du Professeur Beaudoing
04 76 95 11 38 - pij@mpt4m.fr

Villefontaine
90 avenue de la Verpillère - 04 74 96 10 24
bureau.information.jeunesse@mairie-villefontaine.fr

Voiron
93 avenue Jean Jaurès
04 76 06 95 06 - pij@ville-voiron.fr

HAUTE-LOIRE

Le Chambon-sur-Lignon
Maison des Bretches - Route du stade
06 99 53 20 22 – pij.fads43@gmail.com

Le Puy-en-Velay
Cité Négocia - 2 rue Pierret
04 71 04 04 46 - pijduvelay@gmail.com

Monistrol-sur-Loire
ACIJA Maison de Brunelles
Avenue du Général De Gaulle
04 71 75 47 07 - pij1.acija@wandoo.fr

Yssingeaux
Esplanade du Garde-Temps
04 71 59 01 59 - pij@cc-des-sucs.fr

LOIRE

Andrézieux-Bouthéon
Impasse Albert Camus
06 89 11 27 03 -
referentemploijeunesse@andrezieux-boutheon.com

Boën-sur-Lignon
25 rue Alsace Lorraine
04 77 24 13 02
contact.apij@gmail.com

La-Talaudière
3 bis rue Georges Clémenceau
04 77 53 95 30 - pij@latalaudiere.fr

Roanne
4 rue Fontenille
04 77 72 70 63 - bij@ville-roanne.fr

St-Chamond
56 boulevard Waldeck Rousseau
04 77 31 40 10 - cyberpolej@yahoo.fr

St-Etienne
6 rue de la Résistance
04 77 48 77 00 - eij@saint-etienne.fr

St-Galmier
2 route de la Thiéry
04 77 54 13 61 - pij.stgalmier@leolagrange.org

St-Just-St-Rambert
19 bis rue Joannès Beaulieu
04 77 55 65 51 - mairie@stjust-strambert.com

St-Priest-en-Jarez
7 rue du 8 mai 1945
04 77 74 38 07 - pij@mspj.fr

Veauche
Rue Marcel Pagnol
04 77 06 07 11
information.jeunesse@veauche.fr

PUY-DE-DÔME

Clermont-Ferrand
PIJ Croix de Neyrat
Centre commercial Clermont nord
Agence EOVI
Rue du Torpilleur Sirocco
04 73 23 02 20 - xavier.changeat@eovi-mcd.fr

Lempdes
3 place François Mitterrand
04 73 83 64 10 - pointinfojeunes@mairie-lempdes.fr

RHÔNE

Belleville
Rue du Beaujolais
04 74 66 13 26 - contact-pij@mairie-belleville.fr

Condrieu
1 place des droits de l'homme - 04 74 56 89 46
jeunesse@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Feyzin
Rue du Carré brûlé
jeunesse@ville-feyzin.fr

L'Arbresle
Place Pierre-Marie Durand
04 74 72 02 19 - pij.larbresle@mairie-larbresle.fr

Mornant
COPAMO
50 avenue du Pays Mornantais
04 78 44 98 56 - bij@cc-paysmornantais.fr

Sérézin-du-Rhône
6 rue des Verchères
04 78 02 30 72 - eric.marchand@serezin-du-rhone.fr

St-Laurent-de-Chamousset
Chemin de l'hôpital
04 74 26 50 78 - bij@cc-mdl.fr

Tarare
6 allée de l'Europe
04 74 63 57 66 - tarare.pij@orange.fr

RHÔNE
(Métropole de Lyon)

Corbas
7 avenue de Corbetta
04 72 90 15 00 - pij@ville-corbas.fr

Craponne
1 place Charles De Gaulle
04 78 57 96 84 - pij-craponne@ifac.asso.fr

Décines-Charpieu
Place Henri Barbusse
04 37 42 10 20 - espace-jeunes@mairie-decines.fr

Francheville
2 rue de la Poste - 04 78 59 05 04
bureauinfosjeunesse@mairie-francheville69.fr

Givors
1 place de la Liberté
04 72 49 18 18 - pijdegivors@wanadoo.fr

La Mulatière
102 chemin des Chassagnes
04 78 50 07 36 - centresocialmulatiere@wanadoo.fr

Lyon 1er
7 rue St-Polycarpe
04 78 39 36 36 - quartiervitalite@wanadoo.fr

Lyon 2e
28 quai Rambaud
07 85 59 14 37
etienne.malfroy-camine@mjc-confluence.fr

Lyon 3e
249 rue Vendôme
04 78 60 64 01 - info-jeune@salledesrancy.com

Lyon 3e
53 rue Charles Richard
07 88 09 18 68 - info.jeunesse@mjcmontchat.org

Lyon 9e
4 rue Sylvain Simondan
04 78 83 29 68 - pij@mjc-saintrambert.fr

Meyzieu
Place de l'Europe
04 72 45 18 63 - pij@meyzieu.fr

Moins
57 rue des Brosses
04 72 23 62 51 - pij@mions.fr

Oullins
5 place Anatole France
04 78 45 11 68 - service.jeunesse@ville-oullins.fr

Rillieux-la-Pape
83 avenue de l'Europe
04 37 85 01 66 - bij@ville-rillieux-la-pape.fr

St-Fons
3 allée du Merle Rouge
04 78 70 74 44 - h.soltani@mlrse.org

St-Genis-Laval
24 avenue Foch
04 69 16 61 50 - pij@mairie-saintgenislaval.fr

St-Priest
18 place Charles Ottina
04 78 21 93 50 - bij@mairie-saint-priest.fr

Ste-Foy-les-Lyon
55 boulevard des Provinces
04 78 25 15 16 - pij@ville-saintefoyleslyon.fr

Tassin-la-Demi-Lune
L'Oméga
13 avenue de Lauterbourg
04 78 34 78 60 - ij@villetassinlademilune.fr

Vénissieux
1 place Henri Barbusse
04 72 50 01 20 - bij@ville-venissieux.fr

Villeurbanne
15 rue Michel Servet
04 72 65 97 13 - bij@mairie-villeurbanne.fr

SAVOIE

Aime
94 Grande rue
04 79 09 63 24 - jeunesse.pij@eac-aime.fr

Aix-les-Bains
4 rue Vaugelas
04 79 88 59 36 - pij@mlj73.fr

Albertville
45 avenue Jean Jaurès
04 79 31 19 19 - pijalbertville@gmail.com

Chambéry
79 place de la Gare
04 79 62 66 87 - christinebrun@mlchambery.org

Modane
28 rue Jules Ferry
04 79 20 51 33 - pij.modane@mlj-maurienne.org

St-Jean-de-Maurienne
383 avenue du Mont Cenis
04 79 59 94 95 - pij@coeurdemaurienne.com

St-Pierre d'Albigny
Rue Domenget
04 79 71 78 72 - aca.jeunesse@free.fr

Ugine
12 avenue Perrier de la Bâthi
04 79 89 70 29 - sophie.molliex@ugine.com

HAUTE-SAVOIE

Annecy
1 rue Jean Jaurès
04 50 33 87 40 - infojeunes@ville-annecy.fr

Annemasse
5 place du Jumelage
04 50 95 07 57 - info.jeune@annemasse.fr

Cluses
1 rue Claude Hugard
04 50 89 87 74 - pij@cluses.fr

Douvaine
2 avenue du Stade
04 50 35 62 29 - pij@mjc-chablais.com

Evian-les-Bains
1 avenue de Larringes
04 50 70 77 62 - nicolas.parnot@ville-evian.fr

Gaillard
2 place Porte de France
04 50 49 84 04 - pij@gaillard.fr

Sallanches
79 quai de Warens
04 50 47 87 23 - pij@sallanches.fr

St-Pierre-en-Faucigny
66 place St-Maurice
04 50 97 31 03 - pij@saintpierreenfaucigny.com

Thonon-les-Bains
8 avenue St-François-de-Sales
04 50 26 22 23 - bij@thononagglo.fr

Ville-la-Grand
Place du Passage de l'An 2000
04 50 84 34 82 - pij@vlg.fr

Une formation, un emploi, un avenir dans les métiers du Bâtiment

BTP CFA AUVERGNE
Association régionale des CFA du BTP d'Auvergne

Les CFA du Bâtiment vous ouvrent leurs portes

et vous proposent
des offres
d'apprentissage exclusives

du CAP au BTS

Vendredi 16 mars
14h à 18h
&
Samedi 17 mars
8h30 à 12h30

Pour plus
d'informations :
http://btp-cfa-auvergne.com

BTP CFA Allier	12 route de Charmeil 03700 Bellerive s/allier	04 70 32 24 16 cfabtp.vichy@ccca-btp.fr
BTP CFA Haute-Loire	Rue des Orchidées 43370 Bains	04 71 57 99 90 cfabtp.lepuybains@ccca-btp.fr
BTP CFA Cantal	1 route d'Allanche 15500 Massiac	04 71 23 00 69 btpcfa.cantal@ccca-btp.fr
BTP CFA Puy-de-Dôme	4 rue Louis Dabert 63000 Clermont-Fd	04 73 44 00 70 cfabtp.clermontferrand@ccca-btp.fr

CCCA-BTP
Le réseau de l'apprentissage BTP

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

L'EUROPE S'ENGAGE en AUVERGNE – Rhône-Alpes avec le FEADER